

JOURNAL DE LA HAYE.

ABONNEMENT. La Haye, Provinces. Un an, 26 fl. 30 fl. six mois, 14 16. trois mois, 7 8. Prix des insertions. 50 premières lignes 1 fr. 50, timbre compris et 10 ct. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lager Nieuwstraat, derrière le Prinsgracht (Noordzijde) BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weel, Libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE 16 Mars.

Au soir à 9 heures, S. M. le roi est parti pour Amsterdam par un convoi spécial du chemin de fer. Le séjour de S. M. dans la capitale ne sera que de courte durée. Le roi est attendu de retour à lundi au soir ou mardi dans la matinée.

Afin d'empêcher que l'emprunt ne se remplisse au moyen du concours de tous les habitants qui tombent dans la catégorie des contribuables à l'impôt extraordinaire, on fait courir le bruit que quelques grandes maisons de banque rempliraient, à elles seules, la souscription des 117 millions.

Le *Blad*, ainsi que l'*Utrechtsche Courant*, préconisent contre ces faux bruits, répandus à dessein pour faire échouer la mesure, et forcer le gouvernement à recourir à celle de l'impôt.

Le bourgmestre de La Haye ainsi que plusieurs autres regens, ont publié des avis à leurs administrés, afin de leur rappeler que les souscriptions pour l'emprunt ou le don gratuit, sont ouvertes à dater de lundi prochain, et pour rendre en même temps les habitants attentifs, à l'intérêt qu'il y a pour tous les contribuables à prêter leur concours afin que l'emprunt se remplisse. Les Etats-Députés de la province de Drenthe ont fait une proclamation dans le même sens aux habitants de la province.

Un écrit de Hambourg 28 février : Durant l'année 1843 il est entré dans notre port 309 navires néerlandais ; dont 112 venant d'Amsterdam, 23 de Rotterdam, 13 de Makkum, 7 de Harlingue 14 du Texel et 14 d'autres ports néerlandais. Les chargemens de ces navires consistaient en sucre, café, briques, pommes de terre, tuiles etc. Les autres navires avec des chargemens de coton, de tabac, de blé, de sel, de fer, de rhum d'asphalt, etc., venaient de ports étrangers.

Les six bateaux à vapeur faisant le service entre Hambourg et Amsterdam ont fait 47 fois le voyage, transportant 1216 voyageurs. Les arrivages des navires néerlandais dans notre port, ont été de 54 moindre en 1843 qu'en 1842. Cette diminution doit être attribuée d'abord au grand malheur qui frappa Hambourg en 1842, et ensuite aussi à la stagnation générale qui régnait dans les affaires.

En comparaison d'autres années, il n'y a presque pas eu de chargemens pendant les premiers six mois de l'année dernière ; plus d'un navire fut obligé d'attendre plusieurs mois avant de compléter sa cargaison, c'est là l'unique motif qui avait engagé beaucoup de capitaines de partir sur lest et de chercher ailleurs un chargement. Le second semestre a constaté une amélioration, surtout dans nos relations avec la Néerlande et la Mer Baltique.

Conflit entre le clergé catholique et l'Université en France.

Nous croyons intéressant de faire connaître l'opinion d'un journal protestant, *Le Semeur*, sur le procès intenté dernièrement en France à l'abbé Combalot, dont nous avons annoncé la condamnation.

Voici l'article publié à ce sujet par le journal en question : Nous ne savons trop ce qu'on espère gagner en mettant les cours d'essais de la papie, dans la querelle entre l'Université et le clergé ; en vérité, c'était bien assez d'y avoir mêlé le conseil d'état. Poursuivre un prêtre parce que sa polémique a été vive, c'est lui reprocher l'énergie même de ses convictions ; comment voulez-vous qu'il combatte ce qui, à tort ou à raison, lui paraît mal, s'il ne lui est pas permis de le décrire et de le déplorer ? Nous ne connaissons

le Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille sur la guerre faite à l'Eglise et à la société par le monopole universitaire, dont M. le ministre de l'instruction publique a provoqué la saisie, que par les citations de M. le procureur-général Hébert dans son réquisitoire ; mais, comme il y a réuni les passages de la brochure de M. l'abbé Combalot propres, selon lui, à convaincre les jurés de la culpabilité de l'auteur, ce document peut nous suffire comme à eux. Voyons donc quelles lumières il nous apporte.

M. Hébert rappelle d'abord que la loi dit à l'écrit : « Vous discuterez, mais vous ne diffamerez pas. » Il concède la discussion, pourvu qu'on ne mette pas l'injure à la place du raisonnement ; c'est distinguer le fond de la pensée, de la forme sous laquelle elle s'exprime ; le système qu'un écrivain veut faire prévaloir, des moyens dont il se sert pour y parvenir. Ainsi le système de M. l'abbé Combalot, c'est l'éducation placée sous la direction immédiate de l'épiscopat, seul capable, pense-t-il de la faire sortir tout entière de l'élément révéle, et par là même de lui faire atteindre son but suprême ; il voudrait que l'épiscopat y employât les corporations religieuses, et que, comme complément à l'enseignement catholique, il organisât la prédication sur une grande échelle : « Qui empêcherait M. l'archevêque de Paris, demandé-t-il, s'il veut sauver son peuple et se sauver lui-même, de charger six cents prédicateurs de la capitale, » tels de s'entendre pour lui fournir, avant six mois, cent cinquante chapelles dans l'enceinte des paroisses de Paris et capables de contenir chacune douze à quinze cents fidèles ? Ces deux moyens d'influence se compléteraient l'un l'autre. M. Hébert trouve leur emploi fort superflu ; mais il reconnaît que M. l'abbé Combalot est libre de penser comme il le fait ; ce qu'il lui reproche, c'est de recourir, pour faire prévaloir son système, à la diffamation et à l'outrage.

Aurait-on voulu par hasard que M. Combalot se fût borné à opposer l'enseignement catholique à l'enseignement universitaire, sans nous dire les graves motifs qu'il croit avoir de préférer le premier au second ? Dans les passages de son écrit plus spécialement incriminés, que trouvons-nous qui ait pu éveiller de si vives susceptibilités ? M. Combalot reproche au monopole universitaire de plonger la jeunesse dans une indifférence impie, de dévorer l'avenir de la France, de tarir dans leur source les plus magnifiques espérances de l'Eglise, de tuer le prosélytisme, d'insulter à l'autorité paternelle, de toute sociabilité humaine ; mais que fait-il autre chose par ce langage que de signaler les tendances que tout enseignement qui n'est pas expressément et exclusivement catholique doit avoir aux yeux de tous ceux qui partagent sa foi ? et est-on bien venu de lui chercher querelle parce que, pour dénoncer les périls qu'il entrevoit, il emprunte des images à la Bible ; parce qu'il trouve, lui à qui l'âme doit paraître plus précieuse que le corps, dans le massacre des innocens un type de la persécution qu'il signale et qui consiste, s'il faut l'en croire, à tenir la génération qui s'élève éloignée des sources de la vie spirituelle ; ou parce que, se souvenant de la vigne du seigneur de laquelle, le palmiste disait que les sangliers de la forêt l'ont détruite, il nous parle à son tour du sanglier universitaire ravageant le champ que le divin fils de Marie a arrosé de son sang ? Que signifie tout cela, sinon que l'enseignement de l'Université ne lui inspire pas de confiance, que cet enseignement est en désaccord avec la doctrine catholique, et qu'au lieu de la soutenir, souvent il la contredit ? M. Combalot n'a pas dit autre chose ; il l'a dit à sa manière ; et à cette manière même, en nous plaçant à son point de vue, nous ne saurions trop qu'il faut lui pardonner. M. Hébert se persuade cependant qu'il suffit de le citer pour établir la diffamation ; et s'il a gardé pour la fin l'épithète de « poignards de châtiments » sceptiques payés par l'état, » par laquelle M. l'abbé Combalot désigne les hommes les plus éminens du corps enseignant, c'est sans doute que ces mots résumant le mieux, selon lui, les injures qu'il lui reproche. Le vrai crime de M. l'abbé Combalot, c'est donc d'avoir dit que la plupart des professeurs de l'Université sont des sceptiques ; que l'école normale est un véritable séminaire de scepticisme ; que par l'enseignement qu'elle propage, le scepticisme se communique à la jeunesse et dessèche en elle tout germe de foi. Dans tout le réquisitoire de M. Hébert nous n'avons su découvrir absolument rien de plus : c'est pour avoir accusé de scepticisme MM. Cousin, Jouffroy, Damiens et autres, que M. Combalot a été condamné à quinze jours de prison et à 4,000 fr. d'amende.

Ce fait est extrêmement grave. Admettre que c'est diffamer une personne que d'affirmer son scepticisme, vrai ou supposé, reconnaître à la société le droit et le devoir de poursuivre une telle affirmation comme une injure, c'est flétrir le scepticisme au nom de la loi, et par là même professer une sympathie officielle pour les doctrines qui lui sont contraires ; mais c'est là porter atteinte à la liberté de la pensée, et nous ne comprenons pas que dans la lutte engagée avec le clergé, on puisse renier à ce point le principe même en vertu duquel on la soutient. Autrefois, dans les jours où le catholicisme était en ce pays la religion obligatoire, les magistrats étaient appelés à constater l'hérésie et à la punir ; aujourd'hui que la liberté de croyance et de culte est le droit commun, c'est une diffamation que de montrer comment les citoyens en font usage ! Nous craignons une telle protection ; elle nous paraît au rebours de celle promise par la charte, et la perte est glissante.

M. Combalot a usé de son droit en signalant le scepticisme là où il a cru le voir, tout comme les sceptiques ont usé de leur sa doutant et en se faisant les apôtres du doute ; nier son droit, c'est nier le leur, et nous nous trouverions ainsi ramenés par un étrange détour à la religion d'état, dont il faut accepter le joug si l'on ne respecte pas mieux les conséquences de la liberté. M.

le procureur-général Hébert n'y a pas songé ; aussi est-ce M. l'abbé Combalot qui a professé devant le jury les vrais principes de la constitution.

Il s'est appuyé sur la liberté et légalité des cultes pour réclamer la liberté de l'enseignement qui en est, à ses yeux, un corollaire nécessaire et logique ; c'est la légalité des cultes elle-même, il ne l'a pas acceptée comme un pis-aller, mais comme sa foi politique, comme un progrès sur la charte de 1814, dont ce fut le tort, à son sens, de proclamer une religion d'état ne lui paraît avoir rien de mieux à faire, dans la situation actuelle de l'Europe, que de ne se mêler en rien des questions religieuses, et qu'il considère aussi comme l'intérêt de l'Eglise. Nous n'osions pas dire que cette foi politique soit celle de tout le clergé français ; mais nous pensons que la crise actuelle peut servir, si elle se prolonge, à lui inculquer de tels sentimens ; ce ne serait pas la moindre utilité de cette crise. C'est une justice à lui rendre, que, quelles qu'aient été les exagérations qui se sont mêlées à ses manifestations, elle a répondu à l'ordre du jour la question de la liberté de l'enseignement. Nous sommes disposés à penser que telle que l'entend le clergé, elle élèverait aux carrières auxquelles l'enseignement supérieur aboutit, des garanties que la société a le droit d'exiger ; mais nous n'en croyons pas moins qu'en matière de religion, elle nous a remplacés dans la réalité de la situation.

Nouvelles d'Espagne.

Le bruit a couru avant-hier à la Cour de Paris, qu'une émeute a éclaté à Madrid, après le départ de la reine et du général Narvaez pour Aranjuez. On disait même qu'une partie des troupes, gagnée d'avance, avait fait cause commune avec les insurgés. Cette nouvelle, on le pense bien, a besoin de confirmation.

— De nouveaux détails sur la reddition d'Alicante, nous apprennent que le chef des révoltés, qui avait fait une sortie, avec ses troupes a été battu et fait prisonnier ainsi que ses soldats. Lui et 25 officiers ont été immédiatement fusillés.

La Gazette d'Augsbourg publie une lettre de Naples sur des moyens qui furent employés pour amener la chute d'Espartero. D'après l'auteur de cette lettre, la reine Marie-Christine aurait été décidée lorsqu'elle fut obligée d'abdiquer la régence, de se rendre à Burgos, pour se reconcilier avec don Carlos, appeler les carlistes à son secours, et mettre un terme aux troubles de la Péninsule par le mariage de sa fille la princesse Isabelle avec le prince des Asturies. Elle fut détournée de ce plan par deux hommes que le correspondant ne nomme pas, mais dont l'un, dit-il, avait ordonné dans le temps à Rodil de faire fusiller don Carlos partout où il le découvrirait, et dont l'autre avait été envoyé de Londres à l'armée de ce prince un assassin, chargé de la mission de s'en défaire par le moyen du poison. C'étaient deux hommes ont encore la confiance de la reine Christine, et le correspondant ne dissimule pas la crainte que leur influence ne devienne fatale à l'Espagne.

Pour ce qui concerne Marie-Christine elle-même, le correspondant lui rend la justice de déclarer qu'elle s'est montrée constamment disposée à se reconcilier avec les partis, depuis le trône jusqu'au dernier des Espagnols.

Le gouvernement français avait, selon le correspondant, été le principal auteur de la chute d'Espartero, dont la régence, dit-il, semblait au roi Louis-Philippe plus dangereuse pour sa dynastie que la royauté même de don Carlos.

Ce qui avait été un projet sérieux de la part de Marie-Christine, c'est à dire le mariage de sa fille avec le fils de don Carlos, fut employé par le cabinet français comme une ruse pour rendre les carlistes favorables à la conspiration contre Espartero.

On promet à don Carlos que le mariage aurait lieu, et qu'il sort à lui changerait complètement, dès qu'Espartero serait renversé. Le maréchal Spill fit cadeau au prince d'une riche bibliothèque militaire. Au premier coup de canon tiré contre Espartero les préfets des départemens frontières, reçurent l'ordre de prêter tout appui aux carlistes réfugiés qui voudraient prendre part à l'insurrection, mais de surveiller soigneusement ceux qui seraient tentés d'élever l'étendard de don Carlos, pendant tout le temps que dura l'insurrection, les communications

Recueil du Journal de La Haye. — 17 mars 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNU.

Chez Véry.

C'était au Palais-Royal, chez l'immortel Véry, il n'y a pas encore bien longtemps de cela. Dans l'un des salons particuliers de ce philanthropique établissement, à l'entresol, à gauche, se trouvaient réunis six jeunes gens, tous anciens élèves du collège Henri IV. Chacun d'eux pouvait avoir de 27 à 29 ans. Chacun d'eux était par conséquent parvenu à cette époque de la vie où le choix d'un état se trouvant d'ordinaire arrêté ou commencé à voir se dessiner devant soi la carrière que l'on doit parcourir, carrière sur laquelle l'espérance secoue son flambeau tout étincelant de charmantes illusions. C'était donc chez Véry, et il s'agissait d'un déjeuner à frais communs, d'un déjeuner de garçons, pique-nique annuel, destiné à resserrer des liens d'ancienne confraternité, à raviver de doux souvenirs d'enfance, et d'autant plus gai, d'autant plus charmant d'ordinaire, que le nombre des convives est plus restreint. Quelques mots maintenant sur nos six jeunes gens. Le premier était médecin, ou pour mieux dire, il avait passé sa thèse ; le second était capitaine d'artillerie ; le troisième, employé au ministère de la guerre ; le quatrième était cinquième d'agent de change ; un autre, maître clerc de notaire ; le dernier, enfin, était comme le septième ou moins à présent la plupart des écrivains qui ont entrepris la difficile mission de distraire le Sultan blasé qu'on appelle le public, il était tout-à-tour ; et suivant l'occasion, romancier, feuilletonniste, auteur dramatique, critique au besoin, poète même, tout ce qu'il vous plaira, un véritable Maître-Jacques littéraire, couronnant toutes les Muses ; couronné par toutes les gloires. Il se nommait Arthur d'Escorailles. La belle duchesse de Fontanges s'appela ainsi, s'il vous en souvient, avant d'être... duchesse. Nous n'a-

jouterons pas qu'Arthur avait l'honneur d'être de sa famille, car nous n'en savons rien, bien qu'il eût la faiblesse de le laisser croire, attendu qu'il était blond et beau comme elle et que, comme elle, il avait vu le jour au milieu des poétiques montagnes de la haute Aveyron, ce pays que nous ne connaissons guère, nous autres Parisiens, que par les chaudronniers et les porteurs d'eau qu'il nous envoie. Maintenant vous avez deviné qu'Arthur d'Escorailles doit jouer un grand rôle dans cette histoire ; cela posé, nous entrons incontinent en matière.

Après qu'on eût évoqué gaîment tous les souvenirs chers aux anciens élèves du collège Henri IV, depuis les allocutions hebdomadaires du gigantesque et respectable professeur, M. A., choisis de son indigible et pacifique assesseur, le digne censeur des études, M. B., Jacques et y compris les tours joués à tant de maîtres de quartier et de vénérables professeurs même ; après que le bureaucrate, qui était le loustic de la réunion, eût contrefait avec un talent dimitation digne d'un plus grand théâtre maîtres, portiers, élèves, infirmiers, etc., il se fit tout-à-coup un silence, et le capitaine d'artillerie, grand gaillard à larges épaules, avec d'épais sourcils et une moustache noire comme l'aile d'un corbeau, se leva brusquement de son siège, puis élevant au-dessus de sa tête un verre dont le cristal d'un bien verdâtre comme les flots de la mer laissait apercevoir à travers sa transparente cloison la généreuse liqueur qu'un diplomate célèbre nous vend à si haut prix :

— Messieurs, s'écria-t-il avec une superbe voix de basse-taille, le vin de Tokai est le roi des vins comme le collège Henri IV est le roi des collèges ! C'est pour quoi, avec ce vin de Tokai, je bois au collège Henri IV ! — Bravo ! répétèrent en chœur les autres convives ; au collège Henri IV ! c'est le premier collège de France, puisque nous en sommes tous sortis. Vive le collège Henri IV !

Chacun épuisa d'un trait le contenu de son verre. — Pardieu ! messieurs, reprit le capitaine avec un grand sérieux, vous avez raison : vive le collège ! C'était là le bon temps ! Pas de soucis, pas d'inquiétudes ; ce n'est que là, jusqu'à ce jour, que j'ai rencontré l'égalité, et si, comme moi, vous étiez condamnés à vivre sous le joug stupide de la discipline militaire, à exécuter ponctuellement les moindres volontés d'un sot parce qu'il est votre supérieur hiérarchique, à être tous les jours témoins impossibles de quelque nouveau passe-droit, vous regretteriez amèrement le temps où vous étiez écoliers.

— Et qui te dit que je ne le regrette pas aussi, moi ? s'écria vivement l'agent de change. — Et moi donc ? dit le médecin. — Et moi ! répétèrent à l'envi tous les autres convives.

— Il paraît qu'il y a de l'écho ici, reprit le bureaucrate, qui, empruntant aussitôt l'accent et les manières d'un de nos plus célèbres auteurs, ajouta d'un ton emphatique : Vous vous plaignez, messieurs, mais moi, moi, que dirai-je donc ? Moi, pauvre plante privée d'air, de lumière et de soleil pendant les douze heures de la journée ; moi, qui ai été à l'ombre moutonnée d'un bureau, et quel bureau ! moi, obligé de ramper, oui, mes mains de ramper sous le chef de cet odieux bureau ! Et l'on dit que nous avons fait une révolution de juillet ! Cela est faux, messieurs, matériellement faux, entendez-vous ? Juillet est un mythe, comme les billets de mille francs. Qui connaît cela, je vous prie, un billet de mille francs ? Je n'en ai jamais vu, pour ma part. — Auriez-vous rencontré sur votre chemin un malade ? interrompit le docteur. Pour moi, je crois aux médecins, je suis obligé d'y croire, mais je ne crois plus aux malades. Montrez-moi un malade, s'il vous plaît. Il faudra bientôt les payer, les malades !

— Eh ! messieurs, s'écria le financier, qu'est-ce que tout cela en comparaison de ma position ? Obligé de vivre à Paris avec trente ou quarante mille francs que me rapporte mon cinquième de charge ! Est-ce possible ? Je vous le demande, un homme comme moi ! Ah ! si j'étais à votre place... Mais il faut savoir se respecter, ménager certaines convenances. Je ne puis pas aller à pied, moi, que diable ! Je ne puis pas porter des habits râpés et des bottes arrotées.

— Pas de fêtes ni dimanches pour moi, reprit le maître clerc ; le patron est si exigeant.

Seul, au milieu de cette avalanche de plaintes, Arthur d'Escorailles ne disait rien, soit qu'il n'eût rien à dire en effet, soit plutôt qu'il préférait à ce sentiment de réserve qui abandonne rarement l'écrivain, vous par état comme par nature même au rôle d'observateur. Car, en vertu du merveilleux système de compensations qui régit le monde, cette faculté d'expansion intellectuelle qui s'exerce la plume à la main, est, presque toujours, exclusive de celle qui se traduit par le flux incessant de la parole, et je ne sache pas qu'on ait jamais pu dire d'un grand écrivain que c'était un bavard. Il est vrai qu'on répondrait aisément à cet argument qu'il y a plusieurs manières de bavarder.

Donc, Arthur se taisait, et comme un des convives en faisait l'observation : — Je lui conseille de se plaindre ! s'écria le capitaine. — Pourquoi pas ? reprit Arthur en souriant.

— Ah ! ça, c'est une plaisanterie, n'est-ce pas ? Fais-moi le plaisir de me dire ce qui te manque. Tu as pour toi tout ce qu'il faut pour embellir la vie, santé, figure, gloire, car le public a adopté tes ouvrages, et tu es déjà une célébrité. Ajoute à cela la fortune et l'indépendance qui en résultent pour toi. — Une clientèle assurée dans les journaux et dans les cabinets de lecture, continua le médecin, et quelle clientèle ! toute la France.

la surveillance que l'état a le droit d'exercer sur la famille... La chambre des députés, dans sa séance du 14 mars, a validé l'élection de M. Berryer et celle de M. Blin de Bourdon... Le ministre des finances vient de nommer une commission de financiers et d'hommes pratiques, chargée de lui faire un rapport sur le projet de loi...

l'opposition de M. le ministre des finances. Un autre amendement ayant pour objet de déclarer que les magistrats ne pourront être mis à la pension qu'en vertu de la loi... On écrit de Nieuport, le 13 mars : Je viens d'apprendre à l'instant qu'un brick chargé de vins, a fait naufrage entre la Panne et Coxyde... Une seconde lettre nous informe que ce navire est l'Amable, société de Méan, capitaine Nicolas...

recommencer sous ses auspices. Les amis de la liberté s'effraient. La discorde se glisse parmi les libéraux. O'Connell, dominant les élections, fait sortir du parlement les plus illustres de ses anciens alliés... VI. — Northumberland vice-roi. En 1829-30, Irlande était gouvernée par le duc de Northumberland, un Crésus charitable et doux, qui croyait s'être acquitté de sa tâche...

Le Journal des Débats annonce que M. le ministre des finances a reçu hier les membres d'une réunion formée sous la présidence de M. le comte Molé, pour examiner un projet destiné à développer l'institution des caisses d'épargne... Aujourd'hui, ont eu lieu, à l'Académie, les nominations aux fauteuils de Casimir Delavigne et de Ch. Nodier. Pour le 1er il y a eu deux tours de scrutin, et le nombre des voix était de 36...

VARIÉTÉS.

L'IRLANDE ET SES MAÎTRES.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.) V. — Histoire de la réagitation. O'Connell lui-même serait fort embarrassé de nous dire par quels sentimens il était mu lorsqu'en 1829... Le mot REPEAL avait été prononcé quelquefois dans les harangues politiques dont l'émancipation était l'objet sérieux... O'Connell, cependant, parlant aux électeurs de Clare, leur annonçait en juin 1828 qu'il proposerait le plus tôt possible au parlement, où ils allaient l'envoyer, la question du repeal...

BELGIQUE. BRUXELLES, le 15 mars. La séance d'hier à la Chambre des représentants a été presque entièrement remplie par la discussion de l'art. 1er du projet de loi sur les pensions... Cette médaille est décernée à M. Guizot par ses collègues du ministère, ses amis du centre et sa famille.

Malheureusement, une fois lancés dans la carrière des confessions amoureuses, il est bien difficile de s'arrêter, alors surtout que le champagne, le tokai et le vin du Rhin, comme autant d'invincibles cavaliers, éperonnent la langue... On en était à ce chapitre, lorsque le capitaine, qui, bien qu'il semblât fort occupé à remplir et à vider son verre, ne perdait rien de tout ce qui se passait autour de lui, s'écria d'une voix de tonnerre : Messieurs, je vous dénonce deux traitres !

Est-il juste, est-il convenable que vous seuls gardiez le silence ? Je le demande à l'assemblée. — Non, certes, repartit en chœur les autres convives, pas d'exceptions ni de privilèges ici ! Que diable ! entre anciens camarades de collège on peut tout se dire... — On demande Mme Durandin et Mme d'Escorailles, s'écria la facétieux bureaucrate... — Ah ça, reprit l'impitoyable capitaine, est-ce que par hasard d'Escorailles songerait aussi à se marier ?

que sais-je ? Sans cela, je ne dis pas. — Il y vient, messieurs, il y vient, quand je disais : Voyons, pas de mauvaises humeurs, messieurs ! — Eh bien, vous le voulez à toute force... — Certainement, nous le voulons... — C'est que cela va vous sembler bien singulier... — De mieux en mieux ! cela nous promet un récit. Diable, diable, un roman historique, et dans lequel l'auteur joue le principal rôle, un roman à d'Escorailles, que nous seuls connaîtrons dans toute la France, et que les libraires belges ne pourront contrefaire... — Oh ! c'est tout au plus un commencement de nouvelle, et je ne sais en vérité si je dois... car vous allez bien vous moquer de moi.

(La suite à demain.)

mi les Tories libéraux, une position très-honorable; et lorsque son illustre parent l'éleva aux fonctions éminentes dont nous allons le voir investi, ce choix ne rencontra guère que des approbateurs.

Avant de raconter la lutte qui s'établit entre les hommes que nous venons de nommer et le héros de l'agitation, nous n'avons à signaler qu'un seul acte d'autorité dirigé par le vice-roi et ses conseillers contre une association irlandaise qui renfermait en germe celle dont nous voyons aujourd'hui les actes. Elle s'appelait la société des *Amis de l'Irlande*, et tenait ses réunions sous le patronage d'O'Connell. Presque aucun des personnages influents qui avaient fait partie de l'association catholique n'étaient encore entrés dans celle-ci, quand le gouvernement imagina de la proscrire. On eût pu vraisemblablement se dispenser de décréditer les coupes d'état, en les employant contre une douzaine de jeunes avocats oisifs, à qui on donnait ainsi le relief de la persécution politique. Les *Amis de l'Irlande* n'étaient pas les plus redoutables ennemis du gouvernement. S'il se décidait à suspendre le droit commun, à fulminer des proclamations, s'il adoptait les mesures extrêmes de la répression extra-légale, que ne s'en prenait-il à O'Connell? Croyait-on par hasard qu'il serait moins fort, moins écouté, moins obéi, parce qu'un malheureux club aurait cessé de s'assembler une ou deux fois par semaine?

Comme nous allons voir, il n'en fut rien. Directement aux prises avec les agens du pouvoir, il montra combien, à une grande faiblesse morale, il unissait de vigueur intellectuelle. C'est un des plus intéressants chapitres que nous puissions espérer d'écrire en traitant l'histoire du *repeal*.

VII. — La conspiration de Doneraile.

Doneraile est une petite ville située au nord du comté de Cork, dans un pays tout-à-fait romantique. Le comté en général est paisible, mais les environs de Doneraile ont toujours été le théâtre d'une assez vive agitation. Au temps des Whiteboys, on racontait déjà mille exploits aventureux des gars de Doneraile, et en 1829, lorsque des troubles assez graves éclataient sur divers points de l'Irlande on jugea, d'après des symptômes à peu près certains, que ce district allait se mêler au mouvement insurrectionnel. Il fut question d'un complot des paysans qui se préparaient à mettre à mort, entre autres représentants de l'aristocratie orangiste, M. George Bond Low, l'amiral Evans et M. Creagh.

Pour le premier surtout, ces projets homicides n'avaient rien que de probable. Un des plus zélés et des plus actifs magistrats du comté, il était désigné aux premiers coups des perturbateurs de l'ordre, par son courage devenu célèbre, son sang-froid dans le danger, et — disons-le pour ne rien dissimuler — par sa sévérité comme juge.

On citait de lui des traits de bravoure qui ne dépareraient pas la vie des plus braves soldats. Vingt fois et plus, il avait été l'objet de tentatives d'assassinat, qui toutes avaient échoué. Le même charme défendait sa vie, qui semble protéger le roi des Français. Un jour entre autres, passant à cheval le long d'une haie, il reçoit à l'improviste deux coups de fusil, dont l'un blesse gravement sa monture. Il la laisse étendue sur la route, et s'armant de ses pistolets, franchit résolument la barrière qui lui cachait ses ennemis. C'étaient deux robustes paysans qui, leur coup lâché, avaient pris la fuite, mais, tout en courant, rechargeaient leurs armes. M. Bond Low s'élance après eux, leur envoie une balle et les manque. Il ne lui restait plus qu'un coup à tirer; aussi le ménage-t-il et s'efforce-t-il d'arriver sur eux avant qu'ils soient en état de récider leur attaque. Vain espoir: ils se retournent. Le plus avancé fait feu, manque de nouveau son homme, et se remet à courir. Comme il est encore une fois désarmé, c'est celui-là que le magistrat veut atteindre et dont il espère se saisir. Il le poursuit donc de plus belle, sans prendre garde au second assassin, qui, le visant avec plus de sang-froid, lui laboure cette fois l'épaule. Au même moment, M. Bond Low, arrivé à portée du fuyard, lui déchargeait son pistolet dans les reins. Le coup fut mortel. On accourait de tous côtés au bruit de cette espèce de fusillade. Le complice du mort, vigoureusement pourchassé, tomba prisonnier entre les mains du terrible juge, qui le traduisit aux assises et le fit pendre.

On voit, par cet échantillon, de quelle nature étaient les griefs des catholiques contre leur belliqueux magistrat de paix. Au reste, il ne faudrait pas, sur cet aperçu, charger de trop noires couleurs le portrait de M. Bond Low. A part sa haine vigoureuse contre les malfaiteurs, il était renommé pour la cordialité de ses manières, pour la tolérance de ses opinions. Au nombre de ses amis, on comptait plus d'un o'connelliste bien avéré. S'agissait-il de courir le renard? Il tenait tête aux landlords catholiques ou aux protestants, sans distinction de culte. Les uns et les autres appréciaient sa bonhomie un peu bruyante, son caractère ouvert et jovial. Mais les paysans qui voyaient dans ce chasseur géant — haut de six pieds et pesant deux quintaux et demi — la personnification du pouvoir légal qui les opprime, l'avaient pris en grande haine. On s'en aperçut bien, à je ne sais plus quel meeting électoral, où, tandis qu'on attendait dans une sorte de silence le résultat du *pool*, un improvisateur mit en circulation le distique suivant, qui réjouit toute l'assistance:

Three cheers for the man who gave the blow
That broke the pate of George Bond Low (1).

Le plus grand mérite de ces deux mauvais vers était de mettre au passé ce que la plupart des auditeurs espéraient pour l'avenir. Maintenant — admirez l'inconstance populaire — le jour où M. Bond Low est mort, il y a de cela cinq ou six ans, les pauvres de son district ont témoigné par leurs larmes, que ses charités avaient fait taire les préjugés hostiles. Des centaines de paysans assistaient à ses funérailles, et donnaient d'unanimes regrets à leur « excellent voisin ». En 1830, 31 ou 32, les mêmes individus auraient fait tout au monde pour insulter son cadavre.

Reprenons les événements où nous les avons laissés. Sur la dénonciation de quelques espions, qui avaient les premiers donné l'éveil, un grand nombre de personnes furent arrêtées comme ayant pris part au complot. Par deux fois même l'accusation fut portée contre elles devant les assises de Cork; mais une sorte de génie malin semblait entraver le cours ordinaire de la justice. D'abord les accusés obtinrent un délai

fort insuffisamment motivé. Ensuite, à la seconde session, le *chief-baron* O'Grady, qui présidait, abrégé, par un caprice tout à fait inexplicable, son séjour à Cork. Ce double incident donna lieu à bien des rumeurs. La conspiration fut mise par bien des gens au nombre de ces fables par lesquelles toutes les tyrannies se justifient. On ne crut plus à d'autres complots qu'à ceux de la magistrature contre le peuple. Il y eut des émeutes, des guets-apens, des dévastations de propriétés; bref, le gouvernement vit la situation s'aggraver à ce point, qu'il nomma une commission spéciale pour instruire et juger l'affaire.

De ce moment elle prit une certaine importance. Les journaux anglais s'en occupèrent tous. Plusieurs *premiers Londres* du *Times* lui furent consacrés: mais, certes, personne ne prévoyait quelle influence allait exercer cet épisode de justice criminelle sur la marche des événements politiques en Irlande.

Dans l'origine, la défense des accusés avait été acceptée par O'Connell, qui était tout prêt à plaider pour eux, quand l'étrange conduite du *chief-baron* O'Grady — si étrange, qu'elle fut déferée à la chambre des communes — avait ajourné le jugement. Mais alors, épuisé par une année de fatigues, le libérateur s'était retiré à Darrynane, très-décidé à prendre quelques semaines de vacances, et — soit qu'il eût confiance dans les jeunes suppléants qu'il s'était donnés — soit qu'en elle-même l'affaire ne lui parût pas assez importante pour exiger qu'il y jouât un rôle — il déclara formellement qu'il ne paraît pas devant la commission spéciale. Sur ce, grande terreur des accusés, grand mécontentement de leurs amis, et peut-être, *in petto*, M. Doherty se réjouissait-il n'avoir affaire qu'aux lieutenants de son éminent adversaire.

Il fit ses préparatifs pour s'assurer un éclatant triomphe. Les accusés furent partagés en catégories. Dans la première, quatre noms seulement furent inscrits: Leary, Roche, Magrath et Shine. C'étaient les principaux conjurés, Leary, surtout, qui représentait le Catilina de la conspiration. Leary était un brave fermier, dont la physionomie honnête, l'aspect inoffensif, la vieillesse — il avait environ soixante-dix ans — la mise décente et les pacifiques discours contrastaient quelque peu avec le caractère qu'on lui attribuait. Mais n'importe; M. Doherty avait d'avance arrêté sa mise en scène et dessiné ses personnages. Il ne voulut en rien rabattre: Leary demeura le sujet d'un exorde pompeux, prononcé d'une voix émue, et qui alla retentir d'un bout à l'autre du royaume-uni.

Les jurés avaient été choisis parmi les propriétaires les plus riches et les mieux famés. La noblesse du comté envahissait le tribunal; aux portes se pressait une foule avide du petit nombre de places restées à la disposition du public. Le discours du *solicitor-général* — discours imposant et ciceronien, où il avait accumulé tous les moyens de la rhétorique intimidante — produisit un effet superbe. Le portrait de Leary fit trembler ceux-là même qui avaient l'original sous les yeux; et la presse entière, depuis le *Times* de Londres jusqu'au *Scotsman* d'Edimbourg, poussa un long cri de terreur devant la sombre peinture qui lui fut officiellement donnée d'une conspiration irlandaise.

Nous avons dit que l'accusation s'appuyait surtout du témoignage de quelques espions. Le principal, Patrick Daly, était notoirement et depuis plusieurs années à la solde des magistrats: mais il avait deux acolytes, dont les dires étaient parfaitement d'accord avec les siens — William Nowlan et David Sheehan — deux francs coquins, de leur propre aveu. Ils affirmaient avoir eu connaissance du complot tramé surtout contre les magistrats orangistes. On devait tuer l'amiral Evans, pour le punir d'avoir prononcé au parlement un discours contre les catholiques; — M. Creagh aurait eu le même sort, à raison de sa conduite imprudemment hostile; — M. Low, à cause de ses rigueurs judiciaires. Leary, suivant les témoins, menait tout le complot, et, sous une tente, à la foire de Rathelave, on l'avait vu faire signer à plusieurs personnes l'engagement de participer aux exécutions déjà décidées. Ensuite un débat s'était ouvert sur la question de savoir si on en resterait là; et une nouvelle liste de proscription avait été dressée, mais en ajoutant toutefois les informations qui la rendraient définitive.

Les charges, on le voit, n'étaient point ménagées. De plus, elles s'aggravaient de mille circonstances, rapportées par les magistrats et leurs amis, toutes de nature à corroborer le récit des espions. Ainsi l'intendant de M. Low, prévenu qu'il courrait de grands dangers s'il accompagnait son maître à la foire de Kildorrey, avait voulu le détourner d'y aller; — M. Low était parti sans tenir compte de cet avis, et, fait comme dit, on avait tiré sur lui au retour. De même pour M. Creagh. A jour fixé d'avance, des assassins embusqués firent une décharge sur un carrosse qu'ils croyaient être le sien, et faillirent tuer par méprise le docteur Norcott ainsi que sa fille.

Il se mêlait bien à tous ces faits, plus ou moins concordants, quelques exagérations notables; mais elles firent peu d'impression sur le jury déjà terrifié. Les avocats voulurent vainement infirmer les déclarations des témoins de la couronne, par des témoignages directement contraires; ces derniers tournèrent précisément contre les accusés. Par surcroît, un magistrat catholique vient faire un effrayant rapport sur l'état des esprits dans les environs de Doneraile. L'alarme fut complète. Les jurés ne délibérèrent pas cinq minutes, et rapportèrent un verdict qui condamnait les quatre accusés à être pendus dans la huitaine.

On ne parviendrait pas facilement à rendre la consternation du comté, quand il fut avéré par cette sentence que la conspiration n'était pas une mauvaise plaisanterie. — quatre hommes allaient mourir pour y être entrés: — qu'une foule d'accusés restaient à juger; — que de nouvelles poursuites allaient être intentées.

D'ailleurs, que n'avait-on pas à craindre si des gens comme Leary — d'honnêtes et riches fermiers — se transformaient tout à coup en meurtriers, de propos délibéré! Quel homme serait à l'abri du soupçon, Leary étant reconnu coupable? Ce vieillard payait 220 liv. de fermages au frère de ce M. Creagh qu'il était accusé d'avoir voulu assassiner. M. Creagh (le père) avait comparu et couvert de ses attestations favorables l'assassin présumé de son fils. Sans quelque penchant à l'ivrognerie, il garantissait la moralité de l'accusé, trop simple, ajoutait-il, pour s'être jamais mêlé de conspiration.

Et pourtant, malgré ce témoignage, imposant à tant de titres, Leary était resté en prison, aux yeux de douze jurés indépendants, religieux, pénétrés de leur devoir.

On ne savait trop que croire ni que penser; mais la terreur était grande. (La suite à un prochain numéro.)

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de la POMME DE DUPUYTREN, connue par M. Mallard pharmacien à Paris; d'un usage aujourd'hui généralement cosmétique se recommande par plusieurs années de succès, et sa merveilleuse efficacité contre la chute et de la décoloration de la chevelure, effaçant nous avons plusieurs fois signalée d'après des faits authentiques, ne peut maintenant faire de doute pour personne; mais nous ne saurions trop presser le public contre les contrefaçons et lui rappelons que le dépôt pour cette POMME est chez M. Crémens, coiffeur.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 18 mars. (Représentation N° 114.)

Le Barbier de Séville.

Opéra comique en quatre actes, paroles de Beaumarchais, ajustées par la musique de Rossini par M. Castil-Blaze.
On commencera à SEPT heures.

Joué 21 mars. La première représentation de la reprise de **Norma**.

Incessamment la reprise de **Guido et Ginévre**, grand opéra en quatre actes, d'après les coupures faites à l'Académie Royale de Musique de Paris.



AU GRAND MAGASIN ET DÉPÔT DE DRAPEAUX ET DE NOUVEAUTÉS.

ÉTABLISSEMENT A L'INSTAR DE CEUX DE PARIS.
A. VAN NOORDEN,

Rue dite *Spuistraat*, 5, n° 364.

Le soussigné cédant aux pressantes sollicitations de quelques-uns, principaux fabricans, de débiter leurs produits au prix de fabrication l'honneur d'annoncer qu'il a reçu des-dits fabricans un grand assortiment de toffes les plus nouvelles pour Gilets et Pantalons ainsi que des draps de qualité supérieure. Le tout sera vendu au prix de fabrication.
La nouvelle organisation de son magasin à l'instar des magasins en vogue à Paris et à Londres, lui permet maintenant d'écouler avec la plus grande célérité tous les ordres quelques multipliés qu'ils soient. N'employant exclusivement que des qualités supérieures jointes à un bon marché extraordinaire et à la dernière élégance et le meilleur goût, il peut assurer qu'aucune autre maison de commerce ne saurait offrir des avantages pareils à la sienne. Il se recommande à la bienveillance du public.
6317. **A. van Noorden.**

DENTS ARTIFICIELLES.

M. J. POHL, Bijoutier-Mécanicien-Dentiste,
Veenestraat, N° 149, à La Haye,

à l'honneur d'annoncer qu'il est parvenu par un procédé nouveau à perfectionner des Dents minérales, artificielles montées en or ou platine de dentiers complets, soit en partie selon le choix. Ces dents sont achevées de manière que l'œil le plus scrutateur et le plus exercé ne saurait les distinguer des dents naturelles et on en garantit la beauté et la solidité. Ces dents ont en outre l'extrême avantage de ne nuire en rien à la fraîcheur de la bouche.
Il possède également le procédé de donner aux dents d'ivoire leur aspect naturel.
Une longue expérience de travaux pour les premiers dentistes indigènes et de l'étranger l'a mis à même de répondre dignement à la confiance dont on voudra bien l'honorer.
6298

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 15 Mars.

	COURS	OUVERT.	FERME
	14 mars	14 mars	14 mars
Dette active.	100	100	100
Dito dito.	57	57	57
Dito des Indes.	99	99	99
Syndicat.	95	95	95
Dito.	81	81	82
Société de Commerce.	147	147	147
Dito nouvelle.	—	—	—
Emprunt de 1836.	—	—	—
Chem. de fer du Rhin.	—	—	—
Dito de Harlem.	93	97	97
Dito de Rotterdam.	93	97	97
Act. de la Cie de Harlem.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	107	—
Dito dito 1828 & 1829	—	107	—
Inscript. au Grand Livre.	—	—	—
Certificats au dito.	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	—	—	—
Emprunt de 1840.	—	91	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	—	90	—
Passive.	—	6	—
Dette différée à Paris.	—	—	—
Deffered.	—	7	—
Ardoins.	—	21	22
Obligations Goll. & Comp.	—	—	—
Dito métalliques.	—	—	—
Dito dito.	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	—	—	—
Actions 1836.	—	—	—
Emprunt à Londres 1824.	83	82	83
Id. id. 1843.	81	81	—
Obligations à Londres.	47	47	—

Bourse de Paris du 14 Mars.

	COURS	OUVERT.	FERME
	13 mars	13 mars	13 mars
50 cent pour cent.	—	122 00	—
100 cent pour cent.	—	83 10	—
Emprunt Ardoins.	34	34	—
Anc. différé.	—	—	—
Nouv. dito.	—	—	—
Passive.	—	6	—
Certificats Falconet.	—	102 80	—
Dette active.	58	58	—
Dette active.	5	105	—
Dito.	3	77 25	—
(Banque belge)	—	662 50	—
Obligations de la Banque.	—	—	—

Bourse d'Anvers du 15 Mars.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2 P. — Dette différée ancien. ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 68 1/2 ». — Coupons, ». après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, ».

Bourse de Kienne du 8 Mars.

Métalliques, 5 % 111 1/2 ». — Dito, 4 % 100 ». — Dito, 3 % 77 1/2 ». — de 1834, ». — Actions de la Banque 1835.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lago Nieuwskamp.

(1) Trois bons hourrahs! au tireur sans reproche qui de Bond-Low a cassé la caboches.